

Département de l'Ille-et-Vilaine Arrondissement de Redon COMMUNE DE MESSAC

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 avril 2010

Date de convocation : 31.03.2010

Date d'affichage : 13.04.2010

Nombre de conseillers en exercice : 18 Présents : 16 Votants : 17

L'an deux mil dix, le 12 avril à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de Messac s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, après convocation légale, du 31 mars 2010, sous la présidence de **Monsieur Thierry BEAUJOUAN**, Maire

Etaient présents : MM. GIFFARD, ROUL, TROUBOUL, BEAUDOUIN, adjoints

M. LE GARREC, RICHOMME, Mme GOUESBET-NAUD, MM. GUILLOIS, VIGNON Mme LEMAIRE, Mme JOLIVEL, MM. GEFFRAULT, LEFEVRE, Mme VOLAND, M. BOSCHEREL ;

Absents : M. DUTEMPLE, Mme BERNIER

Pouvoir : M. DUTEMPLE à M. LE GARREC ; Mme BERNIER à M. LEFEVRE ;

Secrétaire : Mme Edith LEMAIRE

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION DE L'EXERCICE 2009

Sous la Présidence de M. Ernest GIFFARD, premier adjoint, le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs de l'exercice 2009 dressés par M. Thierry BEAUJOUAN, Maire lesquels se résument ainsi :

- **Budget Général de la Commune** :
Excédent de + 506 915.44 € pour la section de fonctionnement qui est affecté en totalité au financement des opérations d'investissement;
Déficit de - 437 901.75 € pour la section d'investissement (opérations de l'exercice + reste à réaliser)
Résultat définitif de clôture exercice 2009 = + 69 013.69€
- **Budget annexe du service assainissement** :
Excédent de + 10 035.68 € pour la section de fonctionnement dont 6 500 € affectés aux opérations d'investissement et 3 535.68 € reportés à la section d'exploitation de l'exercice 2010 ;
Déficit de - 6 289.58 € pour la section d'investissement (opérations de l'exercice + restes à réaliser) ;
Résultat de clôture exercice 2009 = + 3 746.10 €
- **Budget annexe du Centre Commercial** :
Excédent de fonctionnement de + 28 575.90 € pour la section de fonctionnement reporté en totalité à la section d'exploitation de l'exercice 2010
Excédent d'investissement de + 17 022.73 € pour la section d'investissement
Résultat de clôture exercice 2009 = + 45 598.63 €

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2009 par le Receveur visés et certifiés conformes aux comptes administratifs n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'EXERCICE 2010 :

Compte-tenu de la suppression de l'Abattement Général à la Base décidée suivant décision du 16 septembre 2009, applicable en 2010, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition ainsi fixés pour 2010 à :

Taxe d'Habitation = 14.93 %

Taxe Foncier Bâti = 19.98 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti = 44.13 %

Le produit des impôts locaux hors TP s'élève à 976 624 € et représente 44 % des ressources de la commune. Le produit global des impôts dont le reversement de la Taxe Professionnelle par la Communauté de Communes et taxes diverses s'élève 1 325 767 € et représente 60% des recettes de fonctionnement du budget.

VOTE DES BUDGETS DE L'EXERCICE 2010 :

Budget Général de la Commune : Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- **Section de Fonctionnement = 2 223 853 €**
- Répartition des dépenses :
 - Charges à caractère général = 24,5%
 - Charges à caractère d personnel = 32 %
 - Autres charges dont contributions à caractère intercommunal = 22 %
 - Charges financières = 7.5 %
 - Financement des investissements = 14 %
- Répartition des recettes :
 - Remboursement charges de personnel = 2.5 %
 - Produits des services et droits de stationnement = 7.5 %
 - Impôts et Taxes dont contributions directes = 60 %
 - Dotations et participations = 26 %
 - Produit des locations = 4 %
- **Section d'Investissement = 1 730 710 €**

Les principales opérations d'investissement sont les suivantes :

- Aménagement de la mairie = 36 026 €
- Réfection toiture du Syndicat d'initiative = 52 000 €
- Construction du bureau de poste = 435 000 €
- Acquisition de terrains et bâtiments dont réserve foncière pour la ZAC et dans le cadre

de la délocalisation de la Maison Familiale Rurale = 306 358 €

- Travaux de voirie et réseaux 121 000 €
- Réseau d'éclairage public = 18 000 €
- Aménagement des locaux des services techniques = 4 000 €
- Renouvellement du mobilier et matériel informatique à l'école publique = 10 000 €
- Participation aux études d'aménagement d'un passage souterrain à la Gare = 25 000 €

URBANISME :

Informé de l'aliénation de la propriété cadastrée section AB n° 398-643-644-646 sise au N°46 Avenue de la Gare, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir le Droit de préemption au profit de la Commune.

VOIRIE programme 2010 d'entretien de la voirie : sur présentation du rapport d'étude, l'offre de l'Entreprise SAABE est retenue pour la réalisation d'emplois partiels à l'aide d'un point à temps automatique moyennant un coût de 31 096 € TTC ;

BATIMENTS COMMUNAUX : sur présentation du rapport d'étude, l'offre de l'Entreprise MOISON est retenue pour la réfection de la toiture du Syndicat d'initiative et des chambres d'étapes moyennant un coût de 46 061.31 € TTC

RESTAURATION DE L'ÉGLISE : à la suite des travaux de restauration, un avis favorable est donné à la proposition du Conseil Général de valoriser ce patrimoine par son ouverture au public et la réalisation d'une plaquette documentaire. M. le Maire est autorisé à signer la convention de partenariat local entre le Conseil Général, la Commune et la Paroisse.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au LUNDI 17 MAI à 20H00

Le Maire, Thierry BEAUJOUAN